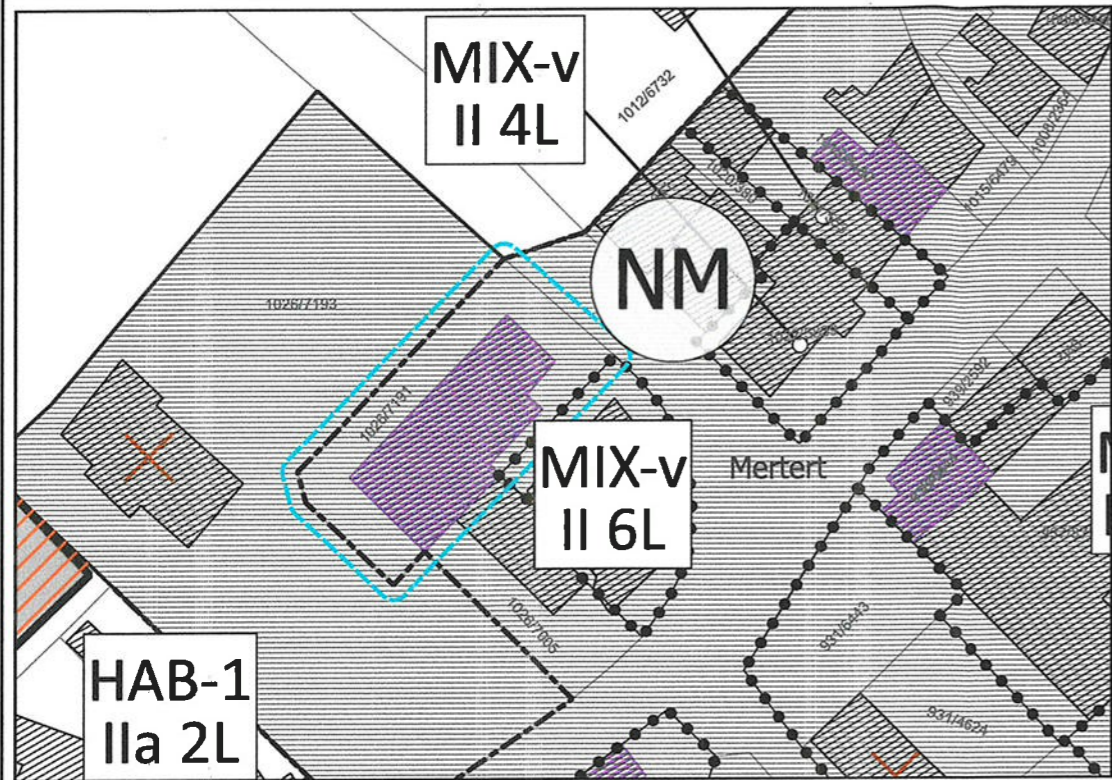
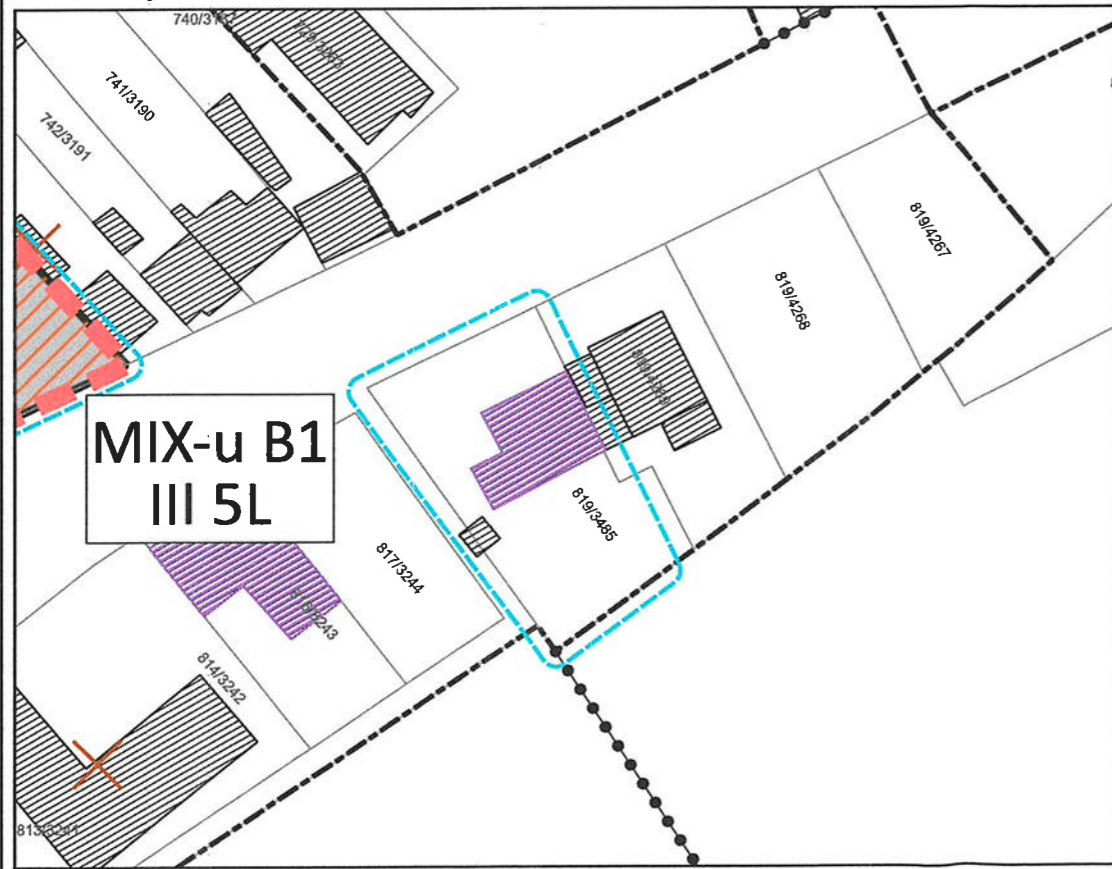


### Plan de repérage - en vigueur

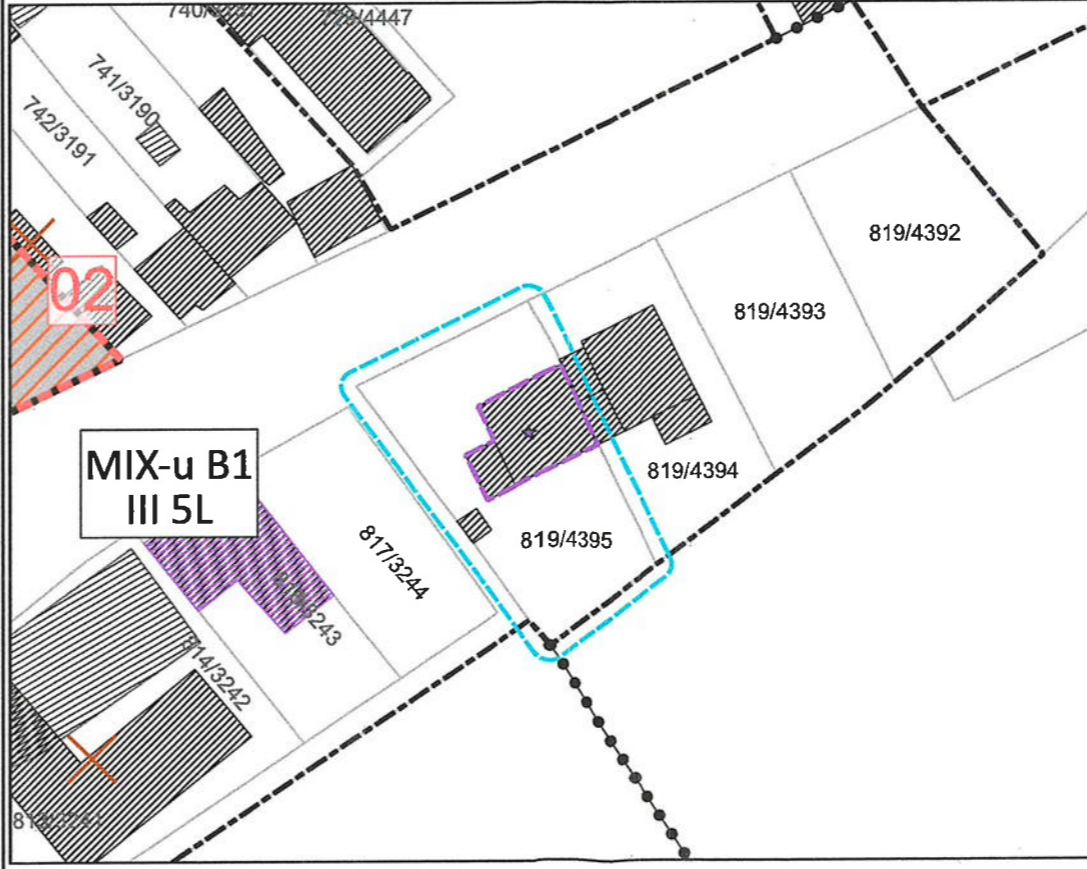
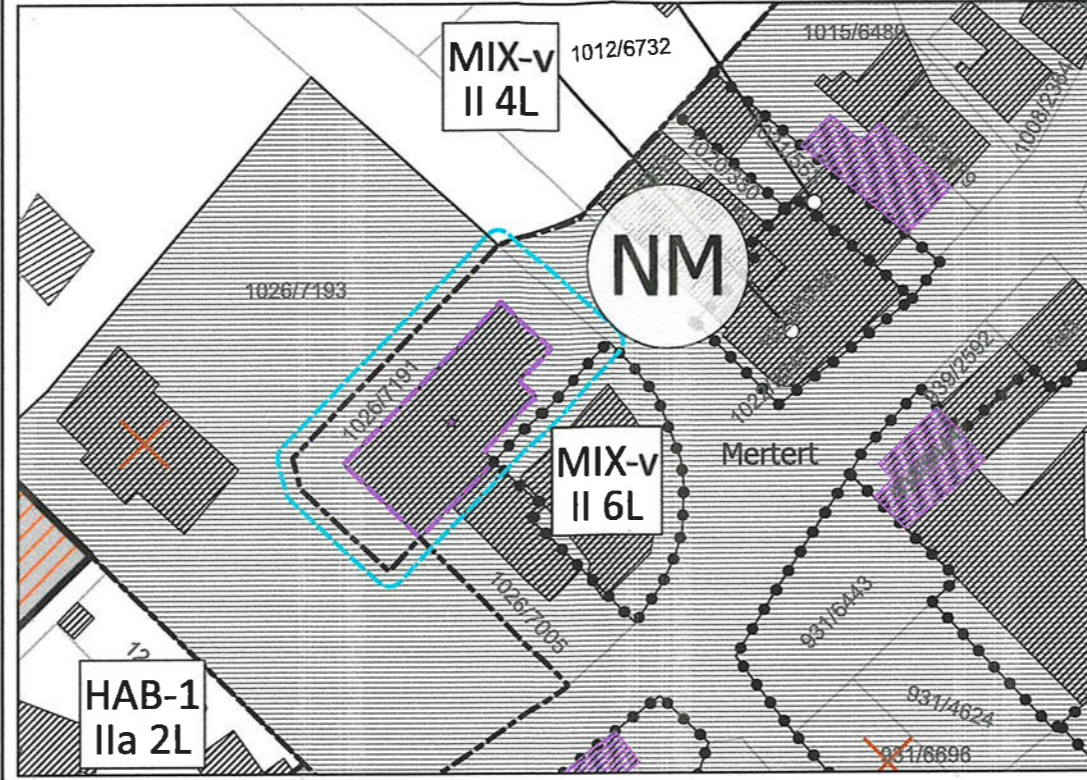
Mertert: 1, Rue du Parc (classé comme immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national selon l'arrêté ministériel du 26.01.2023)



Wasserbillig : 5, Route de Luxembourg (classé comme immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national selon l'arrêté ministériel du 15.11.2023)



### Plan de repérage - situation projetée



### Légende du plan d'aménagement particulier

#### Délimitation du PAP et des zones du PAG:

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG
- Délimitation de la densité dans les différentes zones

#### Nombre de niveaux pleins et de logements par parcelle:

- I, II, III nombre de niveaux pleins
- L1, L4, L6 nombre de logements

#### Éléments à sauvegarder:

- Alignement d'une construction existante à préserver
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver
- Zones ou espaces définis en exécution de disposition spécifiques relatives à la protection des sites et monuments nationaux

#### Servitudes urbanistiques de type environnement construit

- «Noyau de Mertert»
- «Cité Cérabati»
- «Val fleuri»
- «Rue du Bocksberg»
- «Rue Duchscher»

#### à titre indicatif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en cours d'approbation
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

#### Fond de plan:

- Parcellaire (PCN2024)
- Bâtiment existant (PCN 2018/2024)
- Bâtiment ajouté (photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment démoli (photo aérienne ACT 2018)

#### Limite communale

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION

MAÎTRE D'OUVRAGE **COMMUNE DE MERTERT**

Commune de MERTERT

PROJET **PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER - QUARTIER EXISTANT**

**Modification du plan de repérage "Tiny houses et erreurs matérielles" à Mertert et Wasserbillig**

OBJET **Situation en vigueur et projetée**  
**Mise à jour protection nationale - 08**

BUREAU D'ÉTUDES **LSC 360**

4, rue Albert Simon  
L-5315 Contzem  
T (+352) 26 390-1  
LSC360.lu

DESSINÉ PAR	Vivienne KEILS	DATE	01.04.2025
VÉRIFIÉ PAR	Celine LA MONICA	ÉCHELLE	1/2.500 0 4 8 m
CONTROLÉ PAR	Caroline DROUARD		
FICHER	P:\LSC\2025\20250102_LSC360_URB_Mertert_Algeriake_Sewalung_2025C_Productions_LSC_Mod Tinyhouses-ErroneusesPlan-ErroneusesMatérielles_FondC24_Mertert_Ausgabe_040125_Plan-08 (Plan-08) PDF		
PLAN N°	20232358-LSC-URB-ModPAP-OE_THEM-VigueurProjeté-08		

1. Toute les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. S'il y a des contradictions avec les plans actuels, l'entrepreneur doit s'en référer au bureau d'études et à l'architecte avant la réalisation de la construction. Toute modification non autorisée par écrit sera considérée comme n'étant pas effectuée.  
2. Toute les modifications sont à faire avant la construction. S'il y a des contradictions avec les plans actuels, l'entrepreneur est responsable.  
3. Les plans actuels sont à jour et les modifications s'y réfèrent.